



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 19 MAI 2016

L'an deux mil seize, le 19 mai à 19 heures, le Conseil Communautaire de Seignelay-Brienon, légalement convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni à la salle des Fêtes de SEIGNELAY, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry CORNIOT, Président.

**Etaient présents :**

BEAUMONT	Romuald BENOIT, Jean-Hervé ALLARD
BELLECHAUME	Bernard PAULMIER
BRIENON-SUR-ARMANCON	Jean-Claude CARRA, Annie BASSET, Eric COURSIMAULT, Claude LEGRAND
CHAMPLOST	Jean-Louis QUÉRET, Christophe SEILLIEBERT
CHEMILLY-SUR-YONNE	Martine DEBREUVE, Christian ROLLET, Jean-Pierre TOURNOIS
ESNON	Jean-Yves MOYSE
HAUTERIVE	Christine DELAGNEAU
HÉRY	Jack POTHERAT, Annick ROLLET, Patrick ROUSSELLE
MERCY	Jean-Louis LEPRUN
MONT-SAINT-SULPICE	Jacky JUSSOT, Frédéric RUSCH
ORMOY	Chantal RATIVEAU, Rémy CLÉRIN
PAROY-EN-OTHE	Lyliane MEIGNEN
SEIGNELAY	Céline CHANCY, Martine MICHEL
VENIZY	Jean-Pierre GALLOIS

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nadège DE BRUIN (pouvoir donné à M. Jean-Claude CARRA)  
 Mme Danièle MOUTON (pouvoir donné à M. Claude LEGRAND)  
 Mme Chantal CHARBONNIER (pouvoir donné à M. Jack POTHERAT)  
 M. Jérôme BROCHARD (pouvoir donné à Mme Céline CHANCY)  
 M. Thierry BRUGGEMAN (pouvoir donné à M. Jean-Pierre GALLOIS)

**Absents excusés :**

M. Frédéric JUNOT  
 M. Sylvain QUOIRIN

**M. Frédéric RUSCH est élu secrétaire de séance.**

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

**1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2016**

**2 – FINANCES**

- Décision modificative n° 1 pour le budget principal et le budget Déchets
- Admission en non-valeur – budget déchets

**3 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- Avenir du Relais d'Assistantes Maternelles Les Papillons à Brienon

**4 – COMMANDE PUBLIQUE**

- Attribution des marchés relatifs aux travaux d'entretien et de modernisation de voirie

**5 – VOIRIE**

- Convention spéciale d'autorisation de déversement des eaux de ruissellement entre la SNCF, la Communauté de Communes et la Commune de Chemilly pour les travaux de la rue sous l'Eglise
- Convention technique et financière relative à la réfection de voirie de la rue de l'Eglise à HAUTERIVE

**6 – QUESTIONS DIVERSES****1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2016**

Le Président soumet le compte-rendu de la séance du 7 avril 2016 à validation. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**2 – FINANCES****Décision modificative n° 1 pour le budget principal et le budget Déchets**

Le Vice-président chargé des finances soumet à l'assemblée une décision modificative de crédits pour l'exercice 2016. M. JUSSOT rappelle que la décision modificative n° 1 a pour objet de procéder à des ajustements de crédits détaillés comme suit pour le budget principal :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>						
<b>Dépenses de fonctionnement</b>						
Chap.	Art.	Libellé	BP 2016	Proposition DM	Total Budget 2016	Motif
022	022	Dépenses imprévues	75 167 €	+1 458,44 €	76 625,44 €	Régularisation des intérêts dus pour l'emprunt de la résidence Colbert suite à la variation du taux révisable au 1/1/2016
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 975,06 €	-1 458,44 €	11 516,62 €	
<b>Dépenses d'investissement</b>						
Chap.	Art.	Libellé	BP 2016	Proposition DM	Total Budget 2016	Motif
020	020	Dépenses imprévues	37 120,20 €	-1 839,63 €	35 280,57 €	Pour abonder le 16/1641
16	1641	Emprunts en €	48 718 €	+1 839,63 €	50 557,63 €	Régularisation du capital dû pour l'emprunt de la résidence Colbert suite à variation du taux révisable au 1/1/2016
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 785,52 €	+35 000 €	40 785,52 €	Achat d'une remorque Parklev pour la mise à l'eau et la sortie des bateaux du port de Briennon dans le cadre du projet Briennon-Marine (transport par convoi exceptionnel à imputer en fonctionnement au 011/6248 : env.2 000 €)
23	2314	Construction sur sol d'autrui	156 000 €	-35 000 €	121 000 €	

M. JUSSOT explique que les taux variables du prêt pour la Résidence Colbert permettent cette année de rembourser plus de capital et de réduire les intérêts réglés. Par ailleurs, le choix a été fait d'acheter un Parklev avant la fin de l'année pour permettre la mise à l'eau et la sortie des bateaux du port de Briennon.

Arrivée de Mme MEIGNEN à 19h15.

S'agissant du **budget Déchets**, les modifications proposées concernent :

- d'une part la mise en place du paiement en ligne de la redevance incitative déchets sur le site de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), par TIPI (Titres Payables par Internet).

Ce mode de règlement facilite le recouvrement des titres émis et payés par carte bancaire sur Internet. L'usager peut y effectuer ses règlements à sa convenance sept jours sur sept. Les opérations sont simples et rapides. De son côté, la collectivité s'engage à respecter le cahier des charges établi, et à signer une convention d'adhésion avec la DGFIP.

Par ailleurs, le fonctionnement du TIPI génère des coûts interbancaires liés au système gestionnaire de paiement, soit 0,05 € par opération, auxquels s'ajoutent des frais de transaction à hauteur de 0,25 % par transaction, sans répercussion pour l'usager du service public. La dépense estimée est de 3 000 € pour l'année 2016, mais on peut considérer que l'allègement des charges du traitement administratif et comptable classique, compensera ce coût technique supplémentaire pour la communauté de communes.

Le Président explique que la Trésorerie pourrait rencontrer des difficultés pour gérer plus de 6 000 chèques en paiement de la redevance, et que le TIPI représente donc une simplification comptable et une réduction des coûts.

- et d'autre part, les montants des soldes d'exercice du Syndicat Mixte du Sud de la Forêt d'Othe. M. JUSSOT précise qu'il s'agit d'une opération de régularisation suite à la dissolution du Syndicat. Les chiffres ont été arrêtés par le comptable public, et sont à intégrer aux résultats du budget Déchets de la communauté en 2016 par opération d'ordre non budgétaire, comme suit :

<b>BUDGET DÉCHETS</b>						
<b>Dépenses de fonctionnement</b>						
Chap.	Art.	Libellé	BP 2016	Proposition DM	Total Budget 2016	Motif
011	627	Services bancaires et assimilés	0 €	+3 000 €	3 000 €	Estimation des coûts liés à la mise en place du TIPI pour la RI
022	022	Dépenses imprévues	38 847,14 €	-3 000 €	35 847,14 €	Pour abonder le 011/627
<b>Recettes de fonctionnement</b>						
Chap.	Art.	Libellé	BP 2016	Proposition DM	Total Budget 2016	Motif
002	002	Excédent d'exploitation reporté	91 169,01 €	+139 673,22 €	230 842,23 €	Intégration résultats SMSFO fonctionnement 2015
<b>Recettes d'investissement</b>						
Chap.	Art.	Libellé	BP 2016	Proposition DM	Total Budget 2016	Motif
001	001	Excédent d'investissement reporté	298 534,18 €	-55 877,81 €	242 656,37 €	Intégration résultats SMSFO investissement 2015

### **Délibération n° 2016/24 : Décision modificative n° 1 - Budget principal 2016**

Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2016 – budget principal, tel que présentée ci-après :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>					
<b>Dépenses de fonctionnement</b>					
Chap.	Art.	Libellé	BP 2016	Proposition DM	Total Budget 2016
022	022	Dépenses imprévues	75 167 €	+1 458,44 €	76 625,44 €
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 975,06 €	-1 458,44 €	11 516,62 €
<b>Dépenses d'investissement</b>					
Chap.	Art.	Libellé	BP 2016	Proposition DM	Total Budget 2016
020	020	Dépenses imprévues	37 120,20 €	-1 839,63 €	35 280,57 €
16	1641	Emprunts en €	48 718 €	+1 839,63 €	50 557,63 €
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 785,52 €	+35 000 €	40 785,52 €
23	2314	Construction sur sol d'autrui	156 000 €	-35 000 €	121 000 €

#### **Délibération n° 2016/25 : Décision modificative n° 1 - Budget déchets 2016**

Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2016 – budget déchets, qui concerne également l'intégration des résultats de l'ex Syndicat Mixte du Sud de la Forêt d'Othe, comme suit :

<b>BUDGET DÉCHETS</b>					
<b>Dépenses de fonctionnement</b>					
Chap.	Art.	Libellé	BP 2016	Proposition DM	Total Budget 2016
011	627	Services bancaires et assimilés	0 €	+3 000 €	3 000 €
022	022	Dépenses imprévues	38 847,14 €	-3 000 €	35 847,14 €
<b>Recettes de fonctionnement</b>					
Chap.	Art.	Libellé	BP 2016	Proposition DM	Total Budget 2016
002	002	Excédent d'exploitation reporté	91 169,01 €	+139 673,22 €	230 842,23 €
<b>Recettes d'investissement</b>					
001	001	Excédent d'investissement reporté	298 534,18 €	-55 877,81 €	242 656,37 €

#### **Délibération n° 2016/26 : Mise en place du Titre Payable par Internet (TIPI) pour le paiement en ligne de la redevance incitative déchets**

Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le principe du paiement en ligne de la redevance déchets via le dispositif du Titre Payable par Internet (TIPI),

**DÉCIDE** d'opter pour la solution du paiement en ligne sur le site de la DGFIP,

**AUTORISE** le Président à signer la convention ci-annexée de la DGFIP régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI, et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense liée aux coûts interbancaires et frais de transaction sont prévus au budget Déchets 2016 en section de fonctionnement chap. 011/art. 627 Services bancaires et assimilés.

#### Admission en non-valeur – Budget Déchets

*La Trésorerie d'Auxerre a transmis une liste de créances irrécouvrables dont le détail est présenté dans le tableau joint au dossier remis aux membres. Le Président propose un état des admissions en non-valeur sur le budget déchets pour un montant de 12 €, étant précisé que le montant restant à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite.*

#### **Délibération n° 2016/27 : Admission en non-valeur – Budget Déchets**

Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** l'état des admissions en non-valeur ci-annexé,

**DIT** que la dépense correspondante sera imputée au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » du budget Déchets 2016.

### **3 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### Avenir du Relais d'Assistants Maternelles Les Papillons à Briennon

*Dans le cadre du vote du budget principal, des questions étaient apparues et une réflexion avait été engagée sur l'avenir du Relais d'Assistants Maternelles (RAM) au sein de la communauté de communes.*

*Le bureau réuni le 12 mai dernier a examiné avec attention le bilan d'activité du RAM pour l'année 2015 présenté par Sylvie THEVENET, animatrice du RAM. Pour mémoire, le RAM a été créé en octobre 2014, et 2015 représente la première année de fonctionnement réel du Relais.*

*Le Président rappelle que les chiffres observés sont supérieurs à ceux des autres relais, et qu'ils sont très satisfaisants selon la CAF. C'est donc que le Relais répond à un vrai besoin sur le territoire.*

*Par conséquent le bilan est positif, et eu égard à la qualité du travail effectué par Sylvie THEVENET, au service rendu aux assistantes maternelles et aux parents sur le territoire communautaire, et aux divers ateliers organisés au bénéfice des enfants, le bureau s'est prononcé à l'unanimité pour la continuité de l'activité du RAM et le maintien en détachement de Sylvie THEVENET pour un an à compter d'octobre 2016.*

*L'évolution du RAM sera à étudier dans le cadre de la fusion avec la communauté de communes de Florentinois qui ne dispose pas d'un RAM intercommunal.*

*S'il n'y a pas d'obligation de délibérer formellement sur cette question, le Président souhaite toutefois recueillir l'avis des conseillers communautaires sur la décision de reconduire la mission de Sylvie THEVENET, animatrice du RAM, pour un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016. Il demande s'il y a des questions avant de passer au vote.*

M. CLÉRIN demande quel est le rôle de Mme THEVENET, et le Président rappelle que le relais représente un outil qui favorise le dialogue entre les parents et les assistantes maternelles, une professionnalisation du métier par les conseils et les ateliers dirigés par Sylvie THEVENET tant auprès des enfants que des assistantes maternelles. Elle a également un rôle d'aide et de conseil pour l'établissement des contrats etc...

M. CLÉRIN demande si les assistantes maternelles apportent une contribution financière au RAM. Le Président répond négativement et rappelle que le Relais est subventionné par la CAF à hauteur de 50 % environ. Il précise qu'il est agréablement surpris par le bilan et le nombre de contacts entretenus avec les assistantes maternelles et les parents, et les solutions souvent trouvées dans l'urgence par le Relais pour aider les parents parfois en difficulté dans leur recherche d'assistante maternelle. Il s'agit là d'un service gratuit insuffisamment mis en valeur.

M. CLÉRIN demande si la communauté de communes exerce un contrôle sur la « qualité » des assistantes maternelles. Le Président répond que le contrôle relève de la compétence du Conseil Départemental qui attribue les agréments aux assistantes maternelles, et M. CARRA précise que les maires sont souvent sollicités pour répondre aux enquêtes diligentées par les services sociaux. Mme DELAGNEAU précise que rien n'empêche de faire des signalements par la suite.

Mme MEIGNEN ajoute que le Relais représente également une aide, une première approche auprès des jeunes parents qui peuvent également participer aux ateliers. Le Président acquiesce et insiste sur l'aspect qualitatif du service apporté qu'il faut mettre en valeur, et Mme DEBREUVE rappelle à l'assemblée qu'une matinée Portes-ouvertes est prévue au RAM à Briennon le 4 juin prochain.

M. LEPRUN ajoute que Mme THEVENET est une personne discrète, mais qui accomplit très bien son travail.

M. JUSSOT prend la parole pour expliquer qu'il connaît bien l'activité des RAM et qu'il était sceptique quant à la pérennité du Relais dans sa forme actuelle. Il pense que Mme THEVENET est une personne surqualifiée par rapport aux besoins, mais il reconnaît qu'elle apporte « un petit plus » en raison de ses compétences. Il espère que le RAM communal de Saint-Florentin pourra devenir intercommunal, afin d'envisager un encadrement par cet agent très qualifié qui coûte environ 40 000 € par an à la collectivité. Il lui semble donc aujourd'hui pertinent de poursuivre l'activité pendant un an, et de voir ce qui se passera après la fusion avec le Florentinois.

M. LEGRAND dit que si le RAM fonctionne bien, c'est peut-être en raison de la qualité du travail de Mme THEVENET. Mme RATIVEAU acquiesce, c'est une personne discrète et elle rejoint M. JUSSOT.

Mme MEIGNEN regrette le manque de pédiatres sur le territoire, et demande s'il serait possible d'envisager sur cette communauté, ou la future, la présence d'un service de Protection Maternelle Infantile (PMI). M. CARRA ajoute que sa commune propose une offre très complète en matière de petite enfance, avec des liens existants entre l'assistante maternelle, la crèche et la classe pour les enfants de moins de 3 ans, mais que la PMI serait un plus. Le Président répond que cette proposition est intéressante, et qu'il faudra l'étudier.

A la demande du Président, les conseillers communautaires acceptent à l'unanimité de reconduire la mission de Sylvie THEVENET à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

#### 4 – COMMANDE PUBLIQUE

##### Attribution des marchés relatifs aux travaux d'entretien et de modernisation de voirie

La consultation pour les marchés de travaux de voirie programme 2016 a été publiée le 12 avril 2016, avec une date de remise des offres fixée au 2 mai.

Le marché est composé de deux lots, qui feront l'objet de marchés séparés :

- lot n° 1 : travaux d'entretien (montant estimatif du bureau d'étude : 248 368 € HT),
- lot n° 2 : travaux de modernisation (montant estimatif du bureau d'étude : 242 457 € HT)

Pour mémoire, les crédits prévus au budget 2016 sont les suivants :

- pour le lot 1 : 258 479 € TTC,
- pour le lot 2 : 365 000 € TTC.

Six plis ont été réceptionnés, et la Commission d'Appels d'Offres (CAO) a procédé à leur ouverture le 2 mai 2016. Les candidatures et les offres ont ensuite été vérifiées et analysées par Expression Verte qui a présenté son rapport d'analyse des offres à la CAO le 11 mai 2016. Celle-ci propose l'attribution des marchés comme suit :

	Lot n°1 - Entretien	Lot n°2 - Modernisation
<b>Attributaire</b>	Entreprise MANSANTI TP 89360 FLOGNY-LA-CHAPELLE	Entreprise MANSANTI TP 89360 FLOGNY-LA-CHAPELLE
<b>Offre HT</b>	156 675,44 €	166 596,86 €
<b>Offre TTC</b>	188 010,53 €	199 916,23

M. LEGRAND demande quelle prestation va pouvoir nous assurer l'entreprise pour ces prix-là. Le Président répond qu'il s'agit de l'entreprise qui a effectué les travaux l'année dernière, et plutôt bien... Le choix ne s'est pas fait uniquement sur le prix, mais aussi sur la qualité du travail et les délais. C'était l'entreprise la mieux disante sur les aspects techniques, après analyse du bureau d'études.

M. CLÉRIN souligne un gros écart de prix entre l'estimation du bureau d'études et l'offre finale, et le Président confirme que les propositions allaient du simple au double sans que l'on puisse nécessairement l'expliquer.

Le Président précise que cette attribution des marchés de travaux de voirie – programme 2016, fait apparaître les reliquats de crédits suivants :

- Entretien de voirie = 70 468 €
- Modernisation de voirie = 165 083 €.

Or, la communauté avait pris des engagements antérieurs notamment pour les travaux de la rue Charles Rolland à HÉRY, et de la rue sous l'Eglise à CHEMILLY. Le Président rappelle que les communes d'HÉRY et CHEMILLY ont retiré du programme initial les travaux envisagés sur d'autres voies communautaires. Aujourd'hui, les crédits restants au budget 2016 sont suffisants pour réaliser ou engager les travaux comme suit :

- travaux d'enrobés de la rue Charles Rolland à HÉRY pour un montant estimé de 48 600 € TTC en entretien de voirie, à réaliser sur le reliquat de 70 468 € de la section de fonctionnement du budget 2016,

- première phase des travaux de la rue sous l'Eglise à CHEMILLY à engager, au titre du budget de l'année 2016, en section d'investissement, à hauteur de 165 083 € TTC maximum (frais d'études de 10 564,65 € compris). Le montant total des travaux à la charge de la communauté étant estimé à 262 103 €, une deuxième phase sera programmée en 2017 pour finaliser les travaux, au cas où le montant total après attribution du marché final serait supérieur à l'enveloppe disponible en 2016 (prévoir une tranche conditionnelle dans le marché de travaux).

Le Président soumet ces propositions au vote du conseil.

#### **Délibération n° 2016/28 : Attribution des marchés de travaux de voirie – Programme 2016**

Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE** d'approuver le choix de la commission d'appel d'offres et d'attribuer les marchés de travaux de voirie – programme 2016 comme suit :

- Lot n° 1 attribué à la société MANSANTI TP 89360 FLOGNY-LA-CHAPELLE pour un montant de 188 010,53 € TTC,
- Lot n° 2 attribué à la société MANSANTI TP 89360 FLOGNY-LA-CHAPELLE pour un montant de 199 916,23 € TTC,

**AUTORISE** le Président :

- à signer les marchés pour les lots n° 1 et n° 2 avec la société MANSANTI TP,
- à lancer la consultation selon la procédure adaptée pour les travaux d'entretien de la rue Charles Rolland à HÉRY estimés à 48 600 € TTC, et de modernisation de la rue sous l'Eglise à CHEMILLY-SUR-YONNE, dans la limite de 165 083 € pour une première phase de travaux,
- à signer les dossiers de consultation correspondants,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

**5 – VOIRIE****Convention spéciale d'autorisation de déversement des eaux de ruissellement entre la SNCF, la Communauté de Communes et la Commune de Chemilly pour les travaux de la rue sous l'Eglise**

*Dans le cadre des travaux de la rue sous l'Eglise à CHEMILLY, il est nécessaire d'orienter les écoulements des eaux dans un fossé en contrebas de la rue, afin d'éviter que les riverains soient régulièrement inondés.*

*Ce fossé étant sur l'emprise d'un terrain appartenant à la SNCF, il convient de signer une convention avec celle-ci afin d'autoriser le rejet des eaux de ruissellement.*

*M. SIELLIEBERT indique que ce n'est pas la SNCF, mais RFF qui est compétente sur ce dossier, et M. RUSCH précise qu'il relève bien de SNCF Réseau, avec qui la convention a été établie.*

*M. PAULMIER demande où sont rejetées les eaux actuellement, et Mme DEBREUVE précise qu'il s'agit d'eaux de ruissellement qui ne vont nulle part pour l'instant.*

*Le Président demande au conseil de l'autoriser à signer la convention spéciale d'autorisation de déversement des eaux de ruissellement.*

**Délibération n° 2016/29 : Convention spéciale d'autorisation de déversement des eaux de ruissellement entre la SNCF, la Communauté de Communes et la Commune de Chemilly pour les travaux de la rue sous l'Eglise**

Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**AUTORISE** le Président à signer la convention ci-annexée avec la SNCF pour le déversement des eaux de ruissellement de la rue sous l'Eglise, dans le fossé situé sur l'emprise d'un terrain lui appartenant.

**Convention technique et financière relative à la réfection de voirie de la rue de l'Eglise à HAUTERIVE**

*La Sarl ENERGIE 1089 réalise des travaux d'installation d'une centrale hydroélectrique au droit du barrage du moulin du Haras à HAUTERIVE sur la rivière Serein.*

*Or, un chemin privé débouchant sur la rue de l'Eglise, voie communautaire, a été créé pour accéder au chantier, et le passage ou la rotation des véhicules et engins de chantier sont susceptibles de dégrader la chaussée.*

*Par conséquent, une convention prévoyant la réfection de la voie par l'entreprise à la fin du chantier a été rédigée, et le Président demande aux membres du conseil de l'autoriser à la signer.*

*M. CARRA apprécie l'idée car il a rencontré un problème de ce type dans sa commune. Le Président répond que c'est également arrivé dans sa commune de SEIGNELAY et qu'il a fait établir un constat d'huissier pour obliger le forestier à restaurer la route abîmée.*

*M. CLÉRIN demande si cette disposition peut concerner les agriculteurs qui salissent la route. Mme DELAGNEAU dit que le code de la route prévoit qu'ils doivent nettoyer la route, et M. PAULMIER ajoute qu'il s'agit de la responsabilité de l'agriculteur qui peut être verbalisé. Mme RATIVEAU précise que sa commune a fait des courriers aux agriculteurs, mais qu'il n'y a pas eu de verbalisation à ce jour.*

*Le Président précise que le projet de centrale hydroélectrique porté par la Sté ENERGIE 1089 de l'Aube est très intéressant, avec des actions pédagogiques pour les écoliers notamment, et Mme DELAGNEAU ajoute que le projet améliorera la circulation du Serein sans problème pour les vannes et le moulin. Le bief pourra être réalimenté si nécessaire*



## **Délibération n° 2016/30 : Convention technique et financière relative à la réfection de la rue de l'Eglise à Hauterive**

Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**AUTORISE** le Président à signer la convention ci-annexée, entre la Sarl ENERGIE 1089, la commune d'HAUTERIVE et la communauté de communes, relative à la réfection de la rue de l'Eglise, voie communautaire.

### **6 – QUESTIONS DIVERSES**

#### **Recrutement d'Anaïs GAZANION en contrat aidé CUI-CAE**

*Le Président informe le conseil du recrutement de Mlle Anaïs GAZANION en contrat aidé par l'État à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016. Elle se formera au poste de comptable en prévision du départ en retraite de Nadine RICHARD en 2017, et sera un véritable renfort dans ce domaine où la charge de travail est importante. Ce poste a été prévu au budget 2016.*

#### **DÉCHETS**

*Monsieur LEPRUN souhaite faire passer quelques informations concernant les déchets :*

*- Les travaux d'agrandissement de la déchèterie sont engagés, le cabinet BRANCHU a été retenu, mais ce n'est pas un spécialiste des déchèteries et « il attend beaucoup de nous ». Une délibération sera nécessaire après la phase d'étude pour engager les travaux.*

*- La société ARTEMISE propose de mettre à disposition des communes des bacs pour la récupération des lampes etc... Le coût estimé est d'environ 3 000 €.*

*- La COVED demande si on peut l'autoriser à stocker une benne pour les produits biodégradables ou fermentescibles pendant 24 heures sur la déchèterie de Briennon. La société est prête à payer pour cela.*

*- Un portique sera installé à la compostière de Briennon pour éviter que les camions de la COVED arrachent les fils en sortant.*

*Le Président ajoute que le ramassage des dépôts sauvages par les agents communautaires a été instauré tous les jeudis matins à Briennon. Cette disposition pourra s'étendre à d'autres communes si nécessaire. Deux camions ont été remplis le 1<sup>er</sup> jeudi de ramassage. Le policier municipal de Briennon ouvre les sacs et verbalise si les responsables sont identifiés. Pierre SAMPIC sera assermenté bientôt pour le suppléer, sachant que les problèmes sont plus importants sur Briennon que dans les plus petites communes où il y a plus de discipline.*

*Mme DEBREUVE demande quand les communes auront les fermetures des bacs, et M. LEPRUN répond que la société concernée interviendra bientôt.*

*Mme MEIGNEN lit un texte de l'AMF concernant les déchets et la redevance, et invite ses collègues à en prendre connaissance sur le site Internet de l'AMF.*

*M. JUSSOT informe qu'il a été à DOLE avec M. LEPRUN et Mlle SEGUIN dans le cadre d'une information sur les retours d'expériences d'autres collectivités ayant instauré la redevance incitative, et pour répondre à Mme MEIGNEN, il convient d'être prudent car c'est un sujet de plus en plus d'actualité. En effet, faute de concurrence entre les entreprises, plus on trie, et plus on paie... Il devient compliqué de faire passer ce message.*

*M. LEPRUN précise que tous les maires se plaignent des dépôts sauvages, et qu'il n'existe que de « petites solutions maisons » pour y répondre.*

*M. CARRA délivre le message qu'il a souhaité publié dans l'édito du journal de sa communes : « si une ville est sale, c'est que ses habitants sont sales », car ils ne respectent pas les consignes de collecte des ordures ménagères.*

## ÉCONOMIE

- *Le Président informe qu'un projet de mise en service d'une Station-Service TOTAL automatique est à l'étude, et qu'une réunion est prévue la semaine prochaine pour ce dossier.*
- *La commune de Brienon a sollicité une subvention au titre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) il y a 4 ou 5 ans afin de réaliser une étude. Elle vient d'apprendre qu'une subvention de 5 880 € lui est accordée. Or, l'étude n'est pas réalisée à ce jour, et entre-temps la compétence développement économique a été transférée à la communauté de communes. Renseignement pris par le Président auprès de la Région, le transfert de cette subvention à la communauté serait possible, sous réserve que l'étude concerne l'ensemble du territoire communautaire. Le Président informera le Conseil dès que des réponses définitives seront apportées.*
- *M. CARRA précise que les offres concernant le projet de la SEM Brienon Immobilier (projet RECYTHERM) seront ouvertes le lendemain du conseil. Deux réponses seulement sur vingt-et-un dossiers téléchargés.*
- *M. CARRA annonce que le projet éolien a été rejeté par l'armée de l'Air en raison de la hauteur des éoliennes, et qu'il a sollicité l'intervention du Sénateur auprès du Ministre de la Défense. Le Président rappelle que le Député, M. Jean-Yves CAULLET, est déjà intervenu sur ce dossier. EDF Energies nouvelles est très déçu de cette décision. Une action commune est envisagée pour tenter un recours auprès de l'Etat compte tenu des enjeux économiques importants pour le territoire. Un retour sera fait au conseil en temps utile. M. LEGRAND dit qu'EDF est en bout de course puisqu'ils ont porté le dossier alors que l'armée était opposée, et le Président répond qu'EDF a déjà été accompagnée, par le Député et lui-même à Paris.*
- *M. CARRA précise que le projet d'aménagement du port de Brienon est en bonne voie après une réunion cet après-midi même avec VNF sur le projet définitif qui comprend notamment, le projet Brienon-Marine, le projet NICHOLS purement privé, et le dragage de 300 m3 de vase à enlever, à analyser puis à stocker. M. CARRA demande à M. LEPRUN s'il est possible d'envisager le stockage de cette vase sur la déchèterie au même titre que des déchets verts de compost. Cette solution est à étudier.*
- *M. CARRA indique que le tracé définitif de la véloroute de Saint-Florentin à Brienon est en bonne voie. Le Président rappelle que ce dossier est lié au contrat canal, et qu'il est satisfait que ce dossier évolue dans le bon sens avec le soutien de la Région. C'est une bonne dynamique pour l'aspect touristique de Brienon dont le canal est un atout très fort. Il faut mettre en avant le tourisme sur notre territoire, car on aura de plus en plus de difficulté pour faire venir des entreprises.*
- *M. LEPRUN précise qu'un projet de mise à disposition d'abris-bacs pour les bateliers le long du canal est à l'étude par la Communauté de Communes du Tonnerrois en Bourgogne, et le Président répond que le contrat canal va intégrer tous ces aspects.*
- *Le Président rappelle la réunion des deux communautés de communes prévue le 2 juin à CHÉU.*
- *Mme DELAGNEAU est surprise de la remarque de M. LEPRUN concernant le cabinet BRANCHU. Celui-ci répond que le cabinet attend que la CCSB dise ce qu'elle veut, car ce n'est pas un spécialiste des déchèteries. Mme CHANCY demande si un cahier des charges a été établi, et M. LEPRUN répond qu'il est en cours.*
- *M. LEPRUN précise qu'une réunion est programmée prochainement avec la Fédération de Puisaye-Forterre pour le SPANC, et il demande aux communes de répondre à son mail sollicitant le retour du nombre de maisons non raccordées et concernées par le SPANC dans chaque commune. Mme DELAGNEAU répond que le coût est important, et M. LEPRUN dit qu'il regardera cet aspect.*
- *Mme MEIGNEN signale un problème concernant des camions de livraison qui abiment la route communautaire à hauteur du poulailler entre Bligny et Paroy. M. RUSCH répond qu'il a connaissance de ce problème, et qu'une réunion sera prévue avec le bureau d'étude, l'exploitant, et Mme MEIGNEN.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.**

## Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 19 mai 2016

N° ordre	Code	Objet
24	FINA	Décision modificative n° 1 – Budget principal 2016
25	FINA	Décision modificative n° 1 – Budget Déchets 2016
26	FINA	Mise en place du Titre Payable par Internet (TIPI) pour le paiement en ligne de la redevance incitative déchets
27	FINA	Admission en non-valeur – Budget Déchets
28	COM PUB	Attribution des marchés de travaux de voirie – Programme 2016
29	VOIRIE	Convention spéciale d'autorisation de déversement des eaux de ruissellement entre la SNCF, la Communauté de Communes et la Commune de Chemilly pour les travaux de la rue sous l'Eglise
30	VOIRIE	Convention technique et financière relative à la réfection de la rue de l'Eglise à Hauterive

